

**1^{ère} ANNEE LICENCE EN DROIT
GROUPES DE COURS N° I**

INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

Cours de M. KALFLECHE

LUNDI 07 MAI 2012 – de 08h30 à 09h30

1. Le maire est le représentant

- A. De l'Etat
- B. De la commune
- C. De l'établissement public
- D. D'une autorité administrative indépendante

2. Le secrétaire général de l'Elysée est une autorité

- A. Centrale
- B. Déconcentrée
- C. Décentralisée

3. Le préfet est le représentant

- A. De l'Etat
- B. Des ministres
- C. Du président du conseil général
- D. Du maire

4. La France est un Etat

- A. Fédéral
- B. Déconcentré
- C. Décentralisé
- D. Régional

5. Le maire est le représentant

- A. De l'Etat
- B. De la commune
- C. De la région
- D. De l'Ouzbékistan

6. Parmi ces propositions, quelles sont celles qui sont exactes

- A. Le président du conseil régional peut annuler un acte du maire
- B. Le préfet de région a autorité sur le préfet de département
- C. Le préfet peut annuler un acte du maire
- D. Le préfet de région est le préfet du chef lieu du département

7. Le gouvernement est composé

- A. Du Président de la République
- B. Du premier Ministre
- C. De ministres d'Etat
- D. De secrétaires d'Etat

8. Le premier Ministre

- A. A autorité sur ses services
- B. Vote les lois
- C. Dirige le gouvernement
- D. Préside le conseil des ministres

9. Le président de la République

- A. Signe les ordonnances
- B. Signe les décrets en Conseil des ministres
- C. Dispose du pouvoir réglementaire
- D. Contresigne les arrêtés préfectoraux

10. Les services déconcentrés de l'Etat sont

- A. le conseil général
- B. le conseil régional
- C. le rectorat
- D. la DRAC, la DREAL, la DIRECCTE...

11. Les collectivités territoriales sont créées par

- A. le règlement
- B. la loi
- C. la Constitution

12. Une collectivité territoriale est

- A. une personne juridique
- B. une circonscription administrative
- C. un établissement public

13. Les régions sont

- A. des établissements publics
- B. des collectivités territoriales
- C. des circonscriptions administratives

14. L'intercommunalité comprend

- A. Les communautés de canton
- B. Les communautés d'agglomération
- C. Les communautés communales
- D. Les métropoles

15. Quelle(s) combinaisons sont possibles pour créer un EPCI

- A. Toulouse, Colomiers, Tournefeuille, Blagnac
- B. Toulouse, Albi, Montauban, Foix
- C. Paris, Lyon, Marseille

16. Les DROM (DOM-ROM) sont

- A. Des départements
- B. Des régions
- C. Des établissements publics territoriaux
- D. Créés par décret

17. Les COM de l'articles 74 de la Constitution sont

- A. La Guyane
- B. Saint-Pierre et Miquelon
- C. La Réunion
- D. Wallis et Futuna

18. Parmi ces dates, quelles sont celles qui sont significatives d'avancée de la décentralisation

- A. 1982
- B. 1903
- C. 2003
- D. 2012

19. La Nouvelle Calédonie est

- A. Un département
- B. Une région
- C. Une collectivité à statut particulier
- D. Une colonie

20. Le département est compétent pour

- A. L'aide sociale
- B. La construction des lycées
- C. Les permis de construire
- D. La défense nationale

21. Le Conseil municipal est compétent pour

- A. Toute question d'intérêt communal
- B. Délivrer les permis de construire
- C. L'Etat civil

22. Le préfet peut saisir

- A. Le Conseil constitutionnel
- B. Le TGI
- C. Le tribunal administratif
- D. La Cour européenne des droits de l'homme

23. Le rapporteur public

- A. Est le conseiller du gouvernement
- B. Saisit le juge administratif
- C. Prononce des conclusions
- D. Fait appel des jugements du TA

24. Le principe de la double appartenance

- A. Permet à un magistrat administratif de conseiller l'administration
- B. Permet à un magistrat administratif d'être conseiller à la Cour de cassation
- C. Permet à un magistrat administratif d'être membre d'une section administrative et de la section du contentieux

25. La Section du contentieux du Conseil d'Etat

- A. Est la plus haute formation de jugement
- B. Exerce des fonctions consultatives
- C. Est présidée par le premier ministre
- D. Est une formation de jugement du CE

26. La loi des 16-24 août 1790

- A. Crée le Conseil d'Etat
- B. Instaure la justice déléguée
- C. Fonde le dualisme juridictionnel
- D. Pose le principe de la double appartenance

27. Le Conseil d'Etat :

- A. est composé de sections
- B. a un rôle consultatif
- C. est le juge administratif suprême
- D. fait les lois

28. Le Conseil d'Etat est un juge

- A. de cassation
- B. de premier et dernier ressort
- C. civil
- D. pénal

29. Le TC est composé

- A. de juges administratifs
- B. de juges judiciaires
- C. du ministre de la justice
- D. du 1er ministre

30. Le TC peut être saisi par :

- A. 60 députés ou 60 sénateurs
- B. le préfet
- C. le CE et la Cour de cassation

31. Les CAA :

- A. datent de 1953
- B. sont au nombre de 8
- C. existent dans chaque département

32. Les TA :

- A. sont un juge de 1er ressort
- B. sont divisés en chambres
- C. peuvent statuer à juge unique

33. Les magistrats administratifs :

- A. sont inamovibles et indépendants
- B. forment un seul corps
- C. sont des fonctionnaires
- D. sont des juges

34. Une juridiction administrative spécialisée :

- A. a une compétence qui a trait à un domaine particulier
- B. est illustrée par la Cour des comptes
- C. décide lorsque le CE est inopérant

35. Qui est juge d'appel dans le contentieux administratif ?

- A. Les cours d'appel administratives
- B. Les cours administratives d'appel
- C. Le Conseil d'État
- D. Le Conseil de faculté

36. Le Conseil d'État est

- A. Un conseiller juridique de l'Etat
- B. Un conseiller juridique des parlementaires
- C. Le juge suprême de l'ordre administratif
- D. Le fils du Président de la République

37. Cochez les grandes dates de création des juridictions administratives

- A. 1953
- B. 1974
- C. 1987
- D. 1834

38. La théorie du ministre juge

- A. Concerne les liens entre le Président de la République et les ministres
- B. Est encore en vigueur
- C. Concerne le contentieux administratif
- D. A disparu

39. Les conseillers d'Etat

- A. Sont en grande partie issus de l'ENA
- B. Sont recrutés à la fin de l'école nationale de la magistrature
- C. Sont uniquement des hommes
- D. Sont tous des anciens membres du gouvernement

40. Les membres du Conseil d'État sont appelés

- A. Maître des requêtes
- B. Maître des recours
- C. Auditeurs
- D. Auditeurs libres

41. L'organisation du Conseil d'État comprend

- A. Une section du contentieux
- B. Une section des recours
- C. Des sections administratives
- D. Des sections de la recherche collective

42. Toulouse a

- A. Un tribunal administratif
- B. Une cours administrative d'appel
- C. Un conseil d'Etat local
- D. Une section du contentieux

CODE BARRE

	A	B	C	D	E
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					